Conseil d'école Louis Babin du 18 Novembre 2010

Etaient présents à cette réunion :

- Patrice Ducrou, directeur de l'école,
- Mlles Faucheux , Barberon, Mmes Legroux, Delaunay, M.Larbat, Chailloux enseignants
- M Prudhomme, conseiller municipal, mairie de Saint-Germain-lès-Arpajon
- Mmes De Almeida (excusée), Stéphanie Aumont, Murielle Ledoux et MM Rémi Sakho, Yanick Kéverlet, Eric Guinée, délégués parents d'élèves AGPE

Ordre du jour :

1. RASED
2. Effectifs – constitution des classes
3. approbation du règlement intérieur
4. Etude
5. comptes de la coopérative scolaire
6. projets de classe
7. projet d'école : programme « éco-école » et comité de suivi
8. travaux
9. manifestations à venir
10. Eclairage du parc de la mairie
11. régularité d'affichage des menus restaurant scolaire et dessert pour tous
12. pont de l'Ascension
13. trombinoscope délégués de parents et liste enseignants/classe

Le prochain conseil d'école aura lieu le : 29 mars 2011

Cette réunion a débuté à 19h par un tour de table des personnes présentes.

1. RASED

L'organisation du RASED continue cette année, structure dont la présence reste en « sursis ». L'antenne de Saint Germain du RASED fait partie du réseau d'Arpajon. Le RASED apporte une aide spécifique aux élèves en difficultés et à leurs professeurs, avec l'accord des parents. Le RASED fonctionne sous 3 formes : l'aide pédagogique, l'aide rééducative et l'aide psychologique. Le RASED intervient à la demande des enseignants et avec l'accord des parents, ou à la demande des parents qui peuvent les solliciter directement.

Equipe du RASED : psychologue mme Isabelle Karpinski ; enseignante spécialisée (maitre E, pédagogie) : mme Catherine Pugel; enseignante spécialisée (maitre G,) : mme Valérie Loreau
Cette équipe peut être jointe par les parents au n° de tél ci-dessous
Tél 01 .60. 84. 34. 05 ou 06 70 21 02 75.

2. EFFECTIFS

L'école a ouvert cette année scolaire avec 193 élèves. La répartition dans les classes est la suivante : 1 classe de CP avec 24 élèves ; 1 classe de CP-CE1 avec 20 élèves ; 1 classe de CE1 avec 25 élèves ; 1 classe de CE1-CM2 avec 22 élèves ; 1 classe de CE2 avec 27 élèves ; 2 classes de CM1 avec 25 et 26 élèves et 1 classe de CM2 avec 24 élèves.

Le conseil d'école rappelle que la répartition des enfants se fait en conseil de maîtres, avec des critères précis, l'un d'entre eux étant d'éviter les classes de niveau. L'équipe pédagogique tient à repréciser qu'elle met tout en œuvre pour constituer des classes hétérogènes favorables

au bon apprentissage de chaque enfant. Les critères pris en compte sont les suivants : les connaissances, l'autonomie, les comportements, les aptitudes scolaires, etc… Cette année, l'équipe pédagogique attire l'attention du conseil d'école sur le fait qu'elle constate une dérive de la part de certains parents qui ont pu souhaiter une modification de la constitution des classes pour un motif plus personnel. Même si des adaptations (pour des raisons exceptionnelles) ont eu lieu cette année, celles ci ne sauraient se reproduire. L'équipe pédagogique reste garante de cette répartition et seule maîtresse de celle ci. La répartition des élèves à la prochaine rentrée scolaire ne souffrira donc aucun changement lors des prochaines rentrées.

3. REGLEMENT INTERIEUR

Le projet de règlement intérieur est identique à celui de l'année précédente. Il est issu d'un cadre départemental. Ce règlement intérieur est accepté par le conseil d'école. Il est lu et expliqué en classe aux élèves. Il comprend le « permis de conduite » qui est utilisé depuis quelques années et maintenu lors de la première réunion de délégués de classe de cette année. Le décompte des points est vu régulièrement en conseil de classe. Les élèves ont la capacité de regagner des points perdus grâce à la mise en pratique de 'TUC'. Les parents doivent être impliqués dans cette démarche afin de garantir son efficacité. En cas de perte de point, il est demandé que le permis soit signé par les parents.

RAPPEL : Toute absence doit être ***signalée à l'école le matin même*** et doit ensuite être notifiée au ***retour de l'enfant par un mot écrit des parents***. Le conseil d'école demande à ce que les parents n'ayant pas prévenu soient appelés le plus rapidement possible.
Jérôme (assistant vie scolaire) appelle chaque matin, si nécessaire.

RAPPEL pour les enfants participant à la pause méridienne et/ou l'accueil pré/post scolaire doivent avoir leur FICHE de RENSEIGNEMENT REMPLIE OLIGATOIREMENT.

4. POINT SUR L'ETUDE

A ce jour, 4 études sont ouvertes comprenant 70 élèves. Il reste 7 enfants actuellement sur liste d'attente. Le conseil d'école rappelle que l'étude est prévue pour les enfants dont les parents ne peuvent pas participer à leurs devoirs, que ce n'est pas une garderie, comme peut l'être le centre de loisirs ouvert sur la même période horaire.

5. COMPTES de la COOPERATIVE SCOLAIRE

La coopérative scolaire est affiliée à l'OCCE. Cette association nationale garantit la grande majorité des comptes des écoles de France. L'école rend ses comptes fin Août à l'OCCE qui les vérifie et les valide auprès de la cour des comptes. Les comptes sont gérés à partir du « cahier de comptabilité » de l'OCCE.

Les rentrées de la coopérative sont dues exclusivement aux recettes des manifestations organisées par l'école et par les dons des parents. Monsieur le Directeur rappelle à cette occasion que les dons n'ont aucun caractère obligatoire et que leur montant est libre.

Les bénéfices des manifestations de l'école sur l'année scolaire écoulée vont permettre d'apporter une aide efficace sur les projets à venir.

6. PROJETS de CLASSE

- Les 2 classes de CM2 s'associent sur un projet commun : un voyage virtuel autour du monde à travers la connaissance de pays francophones. Une classe est en correspondance internet avec une classe de Nouméa. L'autre classe est plus orientée sur les pays africains. Fin Mai, les 2 classes vivront ce projet sur le principe d'un temps fort, type classe transplantée, sur une semaine, mais sans hébergement.
- Les 2 classes de CM1 ont pris pour thème l'opéra. Des intervenants viendront dans les classes, et des visites seront organisées (opéra de Massy). Il est proposé à Mme Ledoux d'intervenir dans ce projet, en tant que musicienne professionnelle. Celle-ci propose d'intervenir auprès des 2 classes avec son trio à cordes.
- La classe de CE2 va démarrer en Janvier un atelier de pratique artistique : « des élèves conteurs ». Un comédien conteur va travailler avec la classe (une à deux séances par mois) pour « mettre en bouche et en scène » les contes écrits par la classe autour de la mare et de l'environnement.

7. PROJET d'ECOLE

- L'espace nature de l'école monte en puissance sur toutes les classes : les CP et CE1 entretiennent le jardin, sèment les plantes et les récolteront ; les CE2 s'occupent de l'écologie de la mare ; les CM1 s'organisent autours de la chaîne alimentaire, des oiseaux et de leurs nichoirs ; les CM2 organisent le compostage et doivent relever le défi technologique de construire un système devant acheminer l'eau, entre le récupérateur d'eau de pluie et la mare.

- Le comité de suivi pour le label éco-école est constitué. Le thème retenu pour cette année est la gestion des déchets. Une évaluation des déchets produits par l'école sera faite début décembre avant de mettre en place un tri sélectif. Un constat comparatif en fin d'année sera réalisé pour quantifier les gains obtenus.

- Le site internet de l'école est opérationnel. Toutes les informations administratives sont accessibles à partir de ce site. La vie de l'école y est également décrite avec des mises à jour régulières. Les parents peuvent s'inscrire à la lettre d'information envoyée une fois par semaine.

  Adresse : http://www.ec-babin-st-germain-arpajon.ac-versailles.fr/

- De plus, et comme chaque année, l'école participera activement au Salon du livre de jeunesse qui se déroulera du 8 au 13 Mars, en faisant intervenir des auteurs dans les classes et en organisant la visite du salon.

8. TRAVAUX

Les petits travaux d'entretien ont été réalisés. Le conseil d'école souhaiterait avoir une liste des travaux non effectués avec un date d'intervention.

9. FETES de l'école

- Cette année encore, l'école organise son « marché de Noël » qui aura lieu le 10 Décembre de 16h40 à 18h15 sous le préau.
- Une soirée « multijeux en famille » est co-organisée par l'AGPE et l'équipe enseignante. Elle aura lieu le vendredi 4 février 2011 à l'espace Olympe de Gouges.
- La fête de l'école aura lieu le samedi 25 Juin 2011.

10. ECLAIRAGE du PARC de la MAIRIE

L'allée est éclairée par les halogènes du kiosque à musique qui ont été orientés en direction de l'allée. La partie du chemin proche du pont reste toutefois une partie très sombre.

11. REGULARITE D'AFFICHAGE DES MENUS RESTAURANT SCOLAIRE ET DESSERT POUR TOUS

Les menus sont envoyés par courrier aux familles en même temps que la facturation des accueils périscolaires, ceci pour éviter un double envoi. En conséquence, les menus arrivent alors qu'une semaine s'est déjà écoulée. Une solution assez simple est trouvée lors du conseil : décaler la date de facturation afin que celle-ci se cale sur le calendrier des menus.

Dans le souci d'éviter le gaspillage, les desserts dont la date de péremption arrive à échéance sont servis en premier. Ceci peut expliquer que certains jours les enfants ne reçoivent pas tous le même dessert.

12. PONT DE L'ASCENSION

Comme l'année précédente, une demande de changement de jour travaillé auprès de l'Inspection Académique est faite. Il est demandé aux élèves de venir travailler le mercredi 15 Juin 2011 afin de libérer le vendredi 3 Juin 2011. Le conseil d'école demande que les services dépendant de la mairie soient également permutés (cantine, garderie). Si cette condition est remplie, la majorité du conseil d'école est favorable à cette modification. Toutefois et afin de pouvoir proposer la meilleure date pour l'année prochaine, les délégués de parents souhaitent traiter ce point pour l'année prochaine dès le 3eme conseil d'école de cette année. Il est mentionné par les parents d'élèves que le choix du mercredi 15 juin 2011 n'était peut-être le meilleur choix au vu des activités extrascolaires que peuvent avoir les enfants.

13. TROMBINOSCOPE des PARENTS DELEGUES

Un trombinoscope des délégués des parents d'élèves sera affiché sur le panneau d'affichage afin que tous les parents puissent les solliciter si nécessaire.
Il sera ajouté au trombinoscope la liste des enseignants avec leur niveau de classe correspondante.

Compte rendu effectué avec l'aide des délégués de parents d'élèves.

Le Directeur

Patrice DUCROU